

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 32 (1940)
Heft: 12

Rubrik: Économie politique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ment, la construction de chemins et la protection des sites doivent être encouragées.

Le développement des recherches scientifiques et techniques contribuera également à créer de nouvelles possibilités de travail.

En outre, le Département de l'économie publique, en corrélation avec les industries, doit organiser rationnellement la prospection des marchés. Le système des primes de garantie pour les risques d'exportation doit être développé. De son côté, le Département politique doit contribuer à faciliter le commerce extérieur suisse. La Suisse n'entretient pas encore de relations diplomatiques avec la Russie en dépit des relations commerciales qui existent entre les deux pays. En un mot, la création d'occasions de travail exige de l'initiative, de l'énergie et de la confiance en l'avenir.

Economie politique.

Les banques suisses en 1939.

La Banque nationale suisse publie chaque année une statistique détaillée sur les banques suisses, statistique qui donne un aperçu intéressant sur l'une des plus importantes branches de notre économie nationale. Cette statistique englobe tous les instituts bancaires placés sous le contrôle fédéral. Elle comptait, en 1939, 7 grandes banques, 27 banques cantonales, 200 banques moyennes et petites, 111 caisses d'épargne et 2 coopératives agricoles de crédit (caisses Raiffeisen), soit au total 363 banques. Du fait que nombre de grandes banques et de banques cantonales possèdent encore des succursales, des caisses de dépôts et des agences, le nombre des établissements bancaires est encore plus important; il s'élève à 3224. Comme il existe en Suisse 3000 communes, cela fait en moyenne un office d'encaissement par commune. Une telle abondance d'instituts bancaires ne se trouve sans doute dans aucun autre pays. Certaines villes et grandes localités en comptent plusieurs et même parfois un très grand nombre tandis que dans d'autres endroits il ne s'en trouve aucun. Le tableau ci-dessous donne une idée du développement de l'activité bancaire en Suisse:

	Capital investi	Réserves	Avoirs étrangers	Dont épargne	Sommes du bilan	Bénéfice net	Dividendes
	en millions de francs				en millions de francs		
1906	712	206	4,917	1367	6,350	62	46
1913	1035	304	7,170	1771	9,325	74	64
1925	1391	429	12,285	3410	14,774	117	96
1930	1889	654	17,956	5517	21,530	169	132
1935	1683	589	14,862	5767	17,552	47	73
1936	1545	610	15,493	5690	18,080	82	76
1937	1514	626	15,931	5986	18,497	99	79
1938	1509	625	15,722	6232	18,297	96	78
1939	1494	626	15,196	6132	17,720	88	71

Le développement des banques ressort avant tout des données relatives aux sommes du capital étranger, c'est-à-dire des dépôts et des affaires engagées par le public ainsi que des sommes du bilan. Le point culminant de l'expansion des banques suisses fut atteint en 1930, à la fin de l'année de haute conjoncture. A cette époque les banques suisses disposaient d'une somme de

21,5 milliards de francs dont 18 milliards en chiffres ronds étaient de l'argent étranger. Les banques furent ensuite atteintes gravement par la crise et plusieurs d'entre elles ne purent subsister; d'autres durent être aidées ou assainies. La somme du bilan fléchit en 1935 et tombe à 17,6 milliards de francs. Dès ce moment le développement subit une nouvelle marche ascendante, les dépôts en banque augmentèrent jusqu'en 1937. Mais en 1938 déjà les bouleversements politiques, annonciateurs de la guerre, se firent sentir. La conséquence fut une diminution du capital, diminution cependant pas très considérable et qui fut à nouveau compensée en partie vers la fin de l'année. Le capital étranger subit en 1939, ensuite de la guerre, une baisse d'environ 500 millions de francs. Il s'agissait partiellement de capitaux étrangers qui furent retirés mais aussi d'une thésaurisation indigène. Cela ressort du fait que les dépôts en banque qui d'habitude restent stables diminuèrent de 100 millions de francs.

Les 6132 millions de francs d'épargnes sont constitués par des carnets et des bons de dépôt parmi lesquels les dépôts sur carnets du montant de 5,4 milliards de francs forment la plus grande partie. La somme d'épargnes est extraordinairement élevée en Suisse; il en est de même des carnets d'épargnes et des bons de dépôt qui s'élèvent à 4,3 millions de francs (dont 3,9 millions pour les carnets d'épargnes). En moyenne on compte un carnet d'épargne par habitant mais la répartition est très irrégulière car de nombreuses personnes en possèdent plusieurs.

Le capital foncier des banques comprenant le capital-actions, coopératif ou de dotation (pour les banques d'Etat), a depuis 1930 diminué de manière continue en raison des réductions de capitaux découlant d'assainissements. Après avoir subi une diminution due à la crise, les réserves publiques ont enregistré une modeste augmentation.

Outre les épargnes, les obligations de caisse occupent un poste important dans les dépôts publics. A la fin de 1939 le montant des obligations de caisse s'élevait à 4 milliards de francs. Comparativement à l'année précédente, cela représente une diminution de 400 millions de francs et en regard à 1930, année de haute conjoncture, la régression est de 2700 millions de francs. Cette baisse de la somme des obligations qui généralement sont souscrites à long terme à un taux déterminé, a pour conséquence des modifications du taux de l'intérêt qui se produiront à un rythme plus rapide qu'auparavant.

Le poste le plus important dans l'actif des banques est celui des hypothèques. A l'exception de 1936, le montant des hypothèques a augmenté de manière ininterrompue. L'année 1939 marque encore un accroissement de 90 millions de francs sur un total de 8902 millions. Plus de la moitié des capitaux investis dans les banques est placée ainsi dans des immeubles où les prêts pour la couverture hypothécaire ne sont cependant pas compris. Les banques ont placé 2,9 milliards de francs sous forme de crédits commerciaux et de prêts pour l'économie ainsi que 1,6 milliard de francs en papiers-valeurs.

Les chiffres suivants donnent un tableau des taux d'intérêts. Le taux d'intérêt de toutes les banques est en moyenne de:

	Epargnes	Carnets de dépôts et d'épargnes	Obligations de caisse	Hypothèques
1936	3,19	2,90	3,92	4,30
1937	2,99	2,58	3,80	4,14
1938	2,64	2,48	3,64	3,87
1939	2,60	2,26	3,46	3,83

La tendance à la baisse du taux de l'intérêt s'est maintenue jusqu'en 1939. Elle ne s'arrête qu'avec le déclenchement de la guerre et marque dès lors un mouvement ascendant. Une statistique faite en juillet 1940 aurait

certainement démontré une augmentation importante du taux de l'intérêt. Depuis lors, le taux de l'intérêt accuse une nouvelle régression.

Le bénéfice net des banques dépend du produit brut, des frais et des pertes. Le bénéfice brut est depuis une décennie en voie de régression car le taux de l'intérêt a diminué partiellement ainsi que les recettes extraordinaires (commissions sur les emprunts étrangers, etc.). Les frais généraux d'entreprises ont été au cours des années de crise réduits dans bien des établissements. Durant les dernières années, les pertes et amortissements envisagés furent très variables. La statistique de la Banque nationale donne les résultats suivants:

	En millions de francs		En millions de francs
1931	63,3	1936	65,9
1932	50,2	1937	33,9
1933	49,1	1938	28,9
1934	69,3	1939	33,8
1935	83,6		

Les amortissements ont diminué en comparaison des années de crise. Les pertes subies par les banques en déconfiture ne sont pas comprises dans les chiffres précités.

Le bénéfice net est tombé en 1939 de 88 à 80 millions. 71 millions de francs furent répartis comme dividendes ou intérêts du capital foncier et 14 millions attribués au fonds de réserve.

L'importance des divers groupes bancaires

sur la base de leur participation en pour-cent à la somme des bilans apparaît dans le tableau ci-dessous:

	En millions de francs	En pour-cent							
		1906	1913	1930	1931	1936	1937	1938	1939
Banques cantonales	7,865	27,8	30,8	28,2	37,0*	44,3*	44,7*	44,6*	44,3*
Grandes banques .	4,280	24,6	26,5	39,8	35,0	25,4	25,2	24,5	24,2
Banques moyennes et petites . . .	3,571	38,1	34,1	25,0	19,9*	20,0*	19,8*	20,1*	20,2*
Caisses Raiffeisen .	443	—	—	1,2	1,5	2,1	2,1	2,3	2,5
Caisses d'épargne .	1,561	9,5	8,6	5,8	6,6	8,2	8,2	8,5	8,8
	17,720	100	100	100	100	100	100	100	100

* Depuis 1931, le groupe des banques hypothécaires est compris dans celui des banques cantonales et locales.

Toutes les banques cantonales dont la participation aux sommes du bilan de toutes les banques s'est élevée à 45 pour cent en chiffres ronds n'ont enregistré aucun nouveau développement au cours des dernières années. Par contre, les petits établissements bancaires, les caisses d'épargne et les caisses Raiffeisen ont vu leur participation augmenter.

Si l'on groupe les banques par catégories, l'on obtient l'image suivante:

	Sommes du bilan	
	en mill. de fr.	en pour-cent
Banques d'Etat	6,820	38,5
Instituts bancaires communaux	257	1,4
Banques coopératives	2,635	14,9
Banques à caractère d'économie collective	9,712	54,8
Sociétés par actions	7,617	43,0
Autres banques	391	2,2
Total	17,720	100

Il en résulte donc que le 40 pour cent du capital bancaire se trouve sous l'influence publique. Ne sont toutefois pas compris dans ce chiffre les instituts qui bien que de caractère privé peuvent subir l'influence publique comme c'est le cas de la Banque populaire suisse par la participation de la Confédération. Une part importante, soit le 15 pour cent du capital bancaire, est administré par des banques coopératives parmi lesquelles la Banque centrale coopérative se place au premier rang à côté de la Banque populaire suisse avec un bilan de 140 millions de francs. Les banques d'Etat, communales et coopératives administrent ensemble le 55 pour cent du capital total déposé dans les établissements bancaires.

Union syndicale suisse.

I.

La commission de l'Union syndicale suisse, réunie à Berne le 19 novembre, a adopté deux résolutions. L'une concernant le projet de loi sur *l'instruction préparatoire militaire obligatoire* et l'autre au sujet des *allocations pour pertes de salaire*:

Résolution.

La Commission syndicale suisse, réunie à Berne le 19 novembre 1940, considérant d'une part:

- 1^o que le projet de loi sur l'instruction préparatoire militaire obligatoire a particulièrement pour but de combler les lacunes dans l'éducation physique de la jeunesse;
 - 2^o qu'il a été constaté lors des examens de recrues que des milliers de jeunes Suisses ne profitent pas encore des bienfaits de la gymnastique;
 - 3^o que tous les jeunes gens de 16, 17 et 18 ans ne seront pas tenus de suivre un cours obligatoire de gymnastique de 60 heures par an mais seulement ceux d'entre eux qui auront négligé de s'intéresser volontairement à leur développement physique et qui ne pourront pas justifier dans ce domaine d'une préparation minimum suffisante;
 - 4^o qu'une bonne préparation physique affermit la santé et que toutes les activités professionnelles du pays ont autant besoin que l'armée d'une jeunesse saine et robuste;
- reconnaissant d'autre part:
- 5^o que des cours facultatifs pour jeunes tireurs existent déjà et qu'il est indiqué de les rendre obligatoires à notre époque de gardes locales où tous les Suisses valides peuvent être appelés dès l'âge de 16 ans à défendre leur pays;
 - 6^o que les cours militaires préparatoires de 84 heures par an pour les jeunes Suisses âgés de 19 ans et reconnus aptes au service ont pour but de les préparer rationnellement sous le rapport gymnastique, sport et technique du tir en vue de l'école de recrues;
 - 7^o qu'une armée de milice comme la nôtre doit envisager tous les moyens susceptibles de lui conserver ses particularités tout en la rendant capable de défendre virtuellement notre indépendance et nos libertés;

décide:

pour toutes ces raisons de recommander aux membres de toutes les organisations affiliées à l'Union syndicale suisse d'accepter le projet de loi soumise au verdict populaire et de voter résolument oui le 1^{er} décembre prochain.